



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2019 - 75		
Avis direct (expert délégué) Date : 20:12/2019	Objet : Dépose d'un nid de cigogne blanche présent sur un pylône électrique à proximité d'une habitation sur la commune de à Harprich (57)	Vote : favorable

Contexte

En 2017 un couple de cigognes blanches avait construit un nid sur un pylône électrique près d'une maison d'habitation sur la commune de Harprich. Ce nid était proche de la fenêtre de la cuisine des occupants de cette habitation et en période de nidification, il était impossible d'ouvrir la fenêtre pour raison sanitaire (déjections).

Cette maison est occupée par une famille d'accueil agréée par le conseil départemental de la Moselle pour accueillir des personnes handicapées psychiatriques.

A l'époque cette famille avait accepté les nuisances temporairement mais sollicitait la dépose du nid.

La commune avait proposé de démonter le nid et de poser des protections pour éviter toutes installations futures après la période de nidification.

Dans ce sens, fin 2017 un arrêté préfectoral n° 2017-DREAL-EBP-0075 a été délivré au titre des espèces protégées pour la dépose du nid.

Mais aujourd'hui, le couple de Cigogne s'est à nouveau installé au même endroit malgré la pose d'un anémomètre.

Une nouvelle demande est donc présentée, mais par ENEDIS, pour une nouvelle dépose et la pose d'un plus grand nombre de tiges avifaunes, cette opération sera réalisée en dehors de la période de reproduction.

Il est à noter qu'en janvier 2015, cinq plateformes ont été mises en place sur la commune, et qu'il n'est pas envisageable de remettre une plateforme supplémentaire.

Le suivi et le contrôle de l'opération seront assurés par la LPO Grand Est.

Questions au CSRPN

Le projet de déplacement du nid de cigogne a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

Supports de réflexion

- Cerfa n° 13 614*01 en date du 2 décembre 2019
- annexe technique en date du 2 décembre 2019

Analyse du CSRPN

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Pas de remarque.

Avis du CSRPN

Avis favorable

Bruno Fauvel
Expert-délégué, vice-président de la commission
Dérogation Espèces Protégées du CSRPN Grand Est

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Fauvel', written in a cursive style.